



# Compte rendu CE 15 Octobre 2009

N° 4123  
Tél: 05 56 95 44 18

## Projet d'accord de substitution

La direction a consulté le CE sur le projet d'accord de substitution (renégociation des accords collectifs). Pour la CGT, un point positif: les gens pacsés auront droit au même avantage que ceux qui sont mariés.

Nous avons abordé trois points bloquants:

Grille des salaires: Avec la suppression des indices et l'intégration des coefficients 335, 365 et 395 nous faisant croire à des perspectives d'évolution de carrière des ouvriers. Ce système vise à individualiser de plus en plus les salariés qui vont perdre tout repère de comparaison par rapport à l'ancienne grille: à travail égal, salaire égal. Il en est de même pour l'attribution des mérites, la direction propose que l'attribution d'un mérite varie de 3 à 5 %: un moyen pas très équitable d'augmenter individuellement le salaire d'un salarié. Pourquoi un collègue aurait 3 % et un autre 5 % pour le même mérite ? C'est un moyen supplémentaire de créer des tensions entre les salariés. L'accord précise qu'un délai de 12 mois minimum doit être respecté entre 2 promos et mérites mais aucun délai maximum sans promo ni mérite n'est indiqué.

RTT: l'accord revient sur le mode de calcul de RTT avec l'intégration dans ce calcul du jour de solidarité. Pour information, c'est 14 jours en moins sur les 11 prochaines années. La direction pouvait très bien garder le mode de calcul actuel. L'accord prévoit de bloquer les 2 tiers des RTT pour la direction et 1 tiers pour le salarié. Évidemment tout ça, n'est pas à l'avantage des salariés.

Réorganisation en 1x8 et prime casse-croûte: une absence dans l'accord sur les us et coutumes demeure. Nous n'avons aucune confirmation écrite sur le maintien de la prime de casse-croûte surtout s'il y avait un passage en 1x8 qui devrait se faire fin 1er trimestre 2010 dans certaines zones. Il n'y a aucune précision sur la prime d'équipe 1X8.

## Procédure de consultation pour les contrats prévoyance et santé

Suite au changement d'entité, la direction a dénoncé le contrat d'AXA. Elle a mandaté et mis en concurrence deux courtiers Filhet-Allard et Gras Savoye qui eux même sont chargés de mettre en concurrence des assurances et des mutuelles. La base de départ est le contrat actuel avec pour objectif de l'améliorer sans augmenter la cotisation. Début novembre, les courtiers présenteront leurs propositions au CE.

La CGT sera vigilante sur la suite et privilégiera une vraie mutuelle.